Municipalité de SAINT-AUBERT

INFO MUNICIPAL

11 septembre 2019 Volume 28 numéro 5 Page 1 sur 2 Téléphone : 418-598-3368 Site internet: www.saint-aubert.net

DÉBUT DE LA BAISSE DU NIVEAU DU LAC TROIS-SAUMONS LUNDI LE 16 SEPTEMBRE AUX ALENTOURS DE 10H00

La municipalité de Saint-Aubert, propriétaire du barrage du lac Trois-Saumons, vous informe que le protocole et le plan de gestion du barrage qui sont présentement en vigueur exigent qu'elle procède à la baisse du lac Trois-Saumons en conformité avec les normes du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec soit à partir du 15 septembre ou vers le 15 septembre pour que le niveau du lac soit abaissé au niveau de l'étiage - cote 96 (débit minimal d'un cours d'eau afin de permettre la reproduction des poissons).

Cette année, la procédure d'enlèvement des poutrelles débutera le lundi 16 septembre aux alentours de 10h00 et devrait s'effectuer sur une période de deux semaines.

Vous pouvez prendre connaissance de notre protocole sur le site WEB de la municipalité. Celui-ci ne vise pas à protéger uniquement les installations fixes dans le littoral mais aussi à permettre l'obtention d'une réserve d'eau suffisante pour les besoins de consommation des municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Aubert en particulier pour assurer la protection incendie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Au cours de l'été, le niveau d'eau du lac a varié entre 49 et 44 pouces et ceci, malgré que nous ayons eu des précipitations plus faibles que la moyenne enregistrée par les années passées. Peu de dégâts aux installations fixes ont été signalés au printemps, ce qui nous fait dire que notre gestion du barrage a été assez efficace. Par les années passées, plusieurs installations ont été endommagées par les glaces et nous croyons que ce déplorable phénomène va probablement se reproduire encore au printemps 2020. Nous faisons donc appel au bon vouloir des riverains pour qu'ils se dotent d'installations (quais, abris à bateau et murs de soutènement) qui respectent les exigences de notre réglementation d'urbanisme. Pour notre part, nous privilégierons les installations amovibles pour les nouveaux quais. Nous demeurons conscients que malgré tous les efforts que nous déploierons, il peut encore se produire d'importants dommages aux installations des riverains causés par les glaces. Nous ne pouvons rien changer, la présence de glace lorsque nous débutons la fermeture de notre barrage au printemps est un mal nécessaire pour obtenir un niveau d'eau suffisant au cours de la période estivale. Nous invitons les riverains à tenir compte de cette réalité et à agir en conséquence afin d'en diminuer les inconvénients.

Vous pouvez suivre la baisse du niveau du lac sur le site WEB de la municipalité à www.saint-aubert.net.

Ne tardez pas trop à sortir vos bateaux et installations amovibles de l'eau du lac.

FABRIQUE DE SAINT-AUBERT – RENCONTRE D'INFORMATION

Veuillez prendre note que le Conseil de la Fabrique de Saint-Aubert vous convoque à une rencontre d'information concernant la vente du presbytère.

LIEU : **Église de Saint-Aubert**
DATE : **Mercredi le 16 octobre 2019**
HEURE : **19h00**

RAPPEL – TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

Le transport scolaire du midi est offert pour l'année 2019-2020, pour les enfants fréquentant l'école Aubert-de-Gaspé et se rendant à une adresse desservie par le circuit d'autobus (Principale est et ouest, 3e rang est et ouest et rue des Érables). Comme par les années passées, les autobus de Monsieur Nelson Fortin continueront donc de voyager vos enfants en toute sécurité pour le dîner.

Le coût du transport pour l'année scolaire est de 415 $ par famille résidant sur le territoire de Saint-Aubert. Le paiement complet se fait **au bureau de la municipalité**.

Pour les enfants qui utilisent ce transport à l'occasion, des coupons donnant droit à un passage seront en vente tout au long de l'année scolaire au bureau de la municipalité.

Pour information, contactez Line Grenier au 418-598-9955.

SÛRETÉ DU QUÉBEC – COMMUNIQUÉ – FERMETURE DES CHALETS

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

FERMETURE DES CHALETS : CONSEILS DE PRÉVENTION

Quand l'automne est à nos portes, souvent les gens quittent leurs chalets d'été les laissant plus vulnérables. Voici quelques moyens que vous pouvez prendre en tant que propriétaire afin de mieux protéger votre résidence secondaire.

- Tout d'abord ne laisser aucun outil à l'extérieur qui pourrait être utile pour les voleurs (échelle facile d'accès, gros contenant à ordures/recyclage près d'une fenêtre).
- Avisez vos voisins qui sont résidents permanents de votre départ pour l'hiver, afin qu'ils puissent garder l'œil sur votre demeure s'ils prennent des marches par exemple. Laissez leurs vos coordonnées afin qu'ils puissent vous rejoindre s'il y avait une urgence.
- Faites déneiger votre entrée afin de démontrer que votre résidence est habitée.
- Éclairez bien votre demeure à l'intérieur et aux accès, avec un système de minuterie.
- Procurez-vous un système d'éclairage extérieur qui déclenche aux mouvements.
- Si vous pouvez vous procurer une caméra de chasse qui prend des photos lorsqu'il y a du mouvement, cela peut grandement aider à nos enquêtes, s'il y a un vol.
- Avoir de bonne serrure et barrer votre porte de garage lors d'un départ prolongé.
- Avoir un système d'alarme peut aussi être un bon moyen de prévention.
- Dresser un inventaire de vos objets de valeurs.
- Buriner vos objets de valeurs afin que cela soit visible, par la suite il est plus difficile de vendre des choses qui sont burinées au receleur.

Quoi faire si malheureusement votre chalet se fait cambrioler?

- Appeler au 310-4141 afin de porter plainte.
- Ne touchez à rien, laissez tout en place le temps que la police se déplace sur les lieux afin de voir s'il y a des preuves que nous pourrions prélever sur place.
- Par la suite vous pourrez contacter vos assurances avec le numéro d'évènement remis par les policiers